REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay sous Lens, le 25 novembre 2022



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

N°510/2022 ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Nous, Yves TERLAT, Maire d'ANNAY-SOUS-LENS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives à la signalisation routière,
- Vu l'organisation par la Municipalité de spectacles pour les enfants des écoles à la salle de fêtes le LUNDI 12 DECEMBRE 2022,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des enfants,

ARRETONS

ARTICLE 1ER:

La circulation et le stationnement des véhicules et cycles seront interdits le LUNDI 12 DECEMBRE 2022 de 8 H 00 à 10 H 30, de la rue Marcel Legros jusqu'en bas de la place Salengro.

ARTICLE 2:

Des panneaux de signalisation seront mis en place pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 3:

Monsieur Le Maire, Madame le Commandant de Police de CARVIN sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

LE MAIRE



